



Les 4 libertés fondamentales d'un logiciel libre



Un logiciel libre est une application, un programme informatique qui répond à 4 libertés fondamentales :

- la liberté d'exécuter,
- la liberté d'étudier le code source,
- la liberté de modifier
- la liberté de distribuer.

Utilisons la métaphore alimentaire pour illustrer ces 4 libertés fondamentales.

La liberté d'exécuter

La liberté d'exécuter correspond, selon cette métaphore, au fait que si nous avons accès à un aliment, un mets, par exemple un gâteau, nous avons le droit de le manger quand nous avons faim et où nous voulons.

Concernant les logiciels libres, cela signifie que vous n'avez pas besoin d'un numéro de série ou d'une autorisation pour les utiliser sur votre ordinateur.

La liberté d'étudier le code source

La liberté d'étudier le code source veut dire que l'on connait les ingrédients qui composent le gâteau et la recette.

Cela implique que l'on ait accès aux instructions et opérations qui composent un programme. Au premier abord cela peut paraître rugueux et compréhensible uniquement par des spécialistes.

La liberté de modifier

La liberté de modifier signifie que l'on a le droit de changer la recette, d'ajouter ou de retirer du beurre et du sucre en fonction de ses goûts.

En informatique, c'est ce qui permet aujourd'hui, à partir d'une base préexistante, d'avoir des solutions personnalisables par exemple pour créer des sites web sur mesure sans avoir à tout réinventer.

La liberté de distribuer

La liberté de distribuer permet de faciliter l'échange sans le bureaucratiser. Elle vous permet de proposer votre recette ou votre gâteau en le donnant, en le partageant, en le vendant ou en l'échangeant.

Ainsi, la pâtisserie s'est développée principalement en partageant et en améliorant des recettes par une transmission du maître à l'élève plutôt que par la concession de franchise ou l'enregistrement de brevet. C'est le même principe pour les logiciels libres.